



**L'Assurance
Maladie**

LANDES

**Bienvenue
à nos partenaires !**

FACILITER L'ACCES AUX DROITS

Vers un système de Sécurité sociale plus simple

Aude Halmaert



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

INTEGRATION DU RSI AU REGIME GENERAL

- Depuis le **1er janvier 2018**, le Régime Social des Indépendants (**RSI**) a cessé d'exister en tant que régime à part entière.
- Une période de **2 ans de transition** s'est ouverte, qui s'achèvera le 1er janvier 2020.
- Le **versement des prestations maladie/maternité est toujours assuré** par l'organisme conventionné du travailleur indépendant, en 2018 comme en 2019.



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

INTEGRATION DU RSI AU REGIME GENERAL

- **Au 1er janvier 2018**, les caisses du RSI sont devenues des « agences de Sécurité sociale des indépendants » et interviennent pour le compte du régime général.
- **Au 1er janvier 2019**, l'Assurance Maladie affiliera directement les nouveaux travailleurs indépendants et c'est la CPAM où ils résident qui gèrera leur dossier.
- Enfin, **au 1er janvier 2020**, l'Assurance Maladie reprendra dans ses bases l'ensemble des travailleurs indépendants déjà immatriculés et affiliés avant 2019.



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

REGIME ETUDIANT

- **Mars 2018** : simplification de la protection sociale des étudiants et suppression de leur régime spécifique de Sécurité sociale.
- **Rentrée 2018**, les étudiants n'auront plus à s'inscrire à la « Sécu », ni à régler la cotisation annuelle de 217 € (montant 2017).
- Ils resteront **affiliés** en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement **celui de leurs parents** (régime général, agricole ou autre).



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

REGIME ETUDIANT

- Les étudiants déjà inscrits lors de l'année universitaire 2017-2018 à une mutuelle étudiante, eux, resteront rattachés à cette mutuelle pour l'année universitaire 2018-2019. Ils rejoindront le régime général à la rentrée suivante, en septembre 2019.
- Quant aux étudiants étrangers qui viendront étudier en France à la rentrée 2018, ils s'inscriront directement sur le site etudiant-etranger.ameli.fr



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

LMG: La Mutuelle Générale

- En 2016, **LMG** (ex MGPTT) couvre près de 560 000 bénéficiaires, fonctionnaires et retraités de la Poste et d'Orange, affiliés au titre du Régime Obligatoire.
- A compter de **juin 2018**, LMG confie à l'Assurance Maladie la gestion d'une partie du régime obligatoire de ses bénéficiaires.
- Les activités relevant du régime obligatoire seront : la gestion des données assurés, les remboursement des frais de santé, la relation client,...
- Depuis mi-juin, 3 211 assurés LMG relèvent désormais de la CPAM des Landes.



Des règles d'ouverture à la CMUc et à l'ACS simplifiées

Fabrice Lesburguères



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

POUR QUI ?

- **Pour les personnes éligibles qui méconnaissent leurs droits,** Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, retraités Fond Spécial d'Invalidité, jeunes entrants dans la vie active, certains assurés en contrat privé.
- **Pour les assurés sans organisme complémentaire,** Régime exonérant, assurés en LIS, Allocation Adulte Handicapé ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité.



FACILITER L'ACCES AUX DROITS

COMMENT ?

- Les renouvellements de droits sont envoyés automatiquement aux assurés CMUc et ACS.
- Le renouvellement doit se faire 2 mois avant la fin du droit.
- Le simulateur CMUc ACS : un outil incontournable.



FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Devenez acteur en détectant les usagers en renoncement aux soins

Aude Halmaert et Evelyne Lespagnol



FACILITER L'ACCES AUX SOINS

LES OBJECTIFS

- Dépasser la mission d'ouverture de droits.
- Déployer les moyens nécessaires pour lever les freins à l'accès aux soins en créant des accompagnements personnalisés.
- Permettre un accès aux soins à tous.



FACILITER L'ACCES AUX SOINS

HISTORIQUE

- **26 %** des Landais renoncent à des soins.
- Mise en place du dispositif dans les Landes en juin 2016 en mode expérimental.
- Généralisation sur l'ensemble du territoire en 2018.



FACILITER L'ACCES AUX SOINS

BILAN DE LA PFIDASS 40 après 2 ANS

393 détections reçues depuis l'ouverture

- 50 % des personnes concernées vivent seules
- 27 % n'ont pas de complémentaire santé
- 44 % des demandes concernent des prothèses (dentaires)
- 21 % des spécialistes
- 15 % de l'optique

**55 % d'accompagnement aboutis =>
réalisation effective des soins**

Durée moyenne d'accompagnement : **54 jours**



FACILITER L'ACCES AUX SOINS

LES PERSPECTIVES

- Faire connaître ces nouvelles missions de l'Assurance Maladie auprès de nos publics et créer le réflexe du recours PFIDASS.
- Etendre l'offre de service sur **tout le territoire** grâce à nos **partenaires**.
- Trouver des partenaires financiers pour solutionner la question du reste à charge.



Un bilan de santé rénové

Fabrice Lesburgueres et Docteur Nassiri

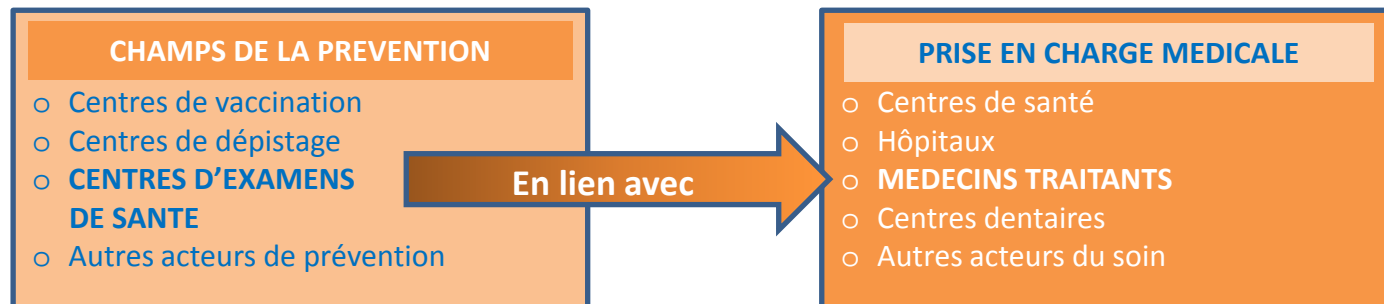


RENDRE LES ASSURES ACTEURS DE LEUR SANTE

LES CENTRES D'EXAMENS DE SANTE

Des structures de prévention en lien avec les acteurs du soin

- Les centres d'examens de santé proposent aux assurés sociaux du régime général des examens de prévention en santé (EPS) pris en charge par l'Assurance Maladie ;
- Ils sont un relais vers les acteurs de la prise en charge médicale, en particulier vers le médecin traitant.



RENDRE LES ASSURES ACTEURS DE LEUR SANTE

LES MISSIONS

- **Lutter contre les inégalités** d'accès à la prévention et aux soins.
- Etudier avec attention les cas de **renoncement aux soins**.
- Contribuer à la **prévention** en agissant en complémentarité avec le médecin traitant.
- Intervenir en priorité auprès des **personnes éloignées du système de santé**.



Un carnet de santé dématérialisé et sécurisé

Aude Halmaert



RENDRE LES ASSURES ACTEURS DE LEUR SANTE

DOSSIER MEDICAL PARTAGE

Le DMP est le carnet de santé informatisé du patient : gratuit, confidentiel et non obligatoire



Le DMP contient des documents et informations médicales que les professionnels de santé estiment utiles au suivi des soins du patient.

Il n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au dossier professionnel

Les professionnels de santé peuvent ajouter tous types de documents jugés pertinents dans le cadre de la prise en charge du patient



Les patients peuvent également ajouter les informations utiles à leur suivi médical



RENDRE LES ASSURES ACTEURS DE LEUR SANTE

LE DMP COMMENT LE DEFINIR ?



Le DMP, un carnet organisé en 9 espaces



RENDRE LES ASSURES ACTEURS DE LEUR SANTE

LA CREATION DES DMP

- Par le patient lui-même via le site [mon-dmp.fr](https://www.mon-dmp.fr)
- Par les professionnels de santé ou les établissements
- A compter de septembre 2018, en accueil des CPAM, via le site

<https://www.mon-dmp.fr>



REPONDRE A VOS BESOINS ET ATTENTES

Un site partenaire dédié

Marie Lordon



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Votre espace partenaires



Ajouter ce site à vos favoris (ou Ctrl-D)

Ok

Accueil

Accès aux droits

Accès aux soins

Rencontre des
partenaires

Recherche
alphabétique

Outils

Liens utiles

Compte ameli

Contact

Points d'accueil

Newsletter



Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour



Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.



Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins



Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires

Téléchargez nos imprimés en ligne...

Votre espace partenaires



Ajouter ce site  vos favoris (ou Ctrl-D)

Accueil

[Accès aux droits](#)

Accès aux soins

Rencontre des
partenaires

Recherche
alphabétique

Outils

Liens utiles

[Compte ameli](#)

[Contact](#)

[Points d'accueil](#)

[Newsletter](#)

CMUC ACS

Service attentionné

Conditions ouverture
droits

AME

Aides
exceptionnelles



Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour



Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.



Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins



Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires

Téléchargez nos imprimés en ligne...

Votre espace partenaires



Ajouter ce site  vos favoris (ou Ctrl-D)

Accueil

Accès aux droits

Accès aux soins

Rencontre des
partenaires

Recherche
alphabétique

Outils

Liens utiles

Compte ameli

Contact

Points d'accueil

Newsletter

Bilan de santé

Renoncement aux
soins

PRADO



Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour



Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.



Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins



Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires

Téléchargez nos imprimés en ligne...

Votre espace partenaires



- Accueil
- Accès aux droits
- Accès aux soins
- Rencontre des partenaires
- Recherche alphabétique
- Outils
- Liens utiles
- Compte ameli
- Contact
- Points d'accueil
- Newsletter

Le renoncement aux soins Page mise à jour le 20/6/2018

La CPAM des Landes accompagne les personnes qui ont renoncé à des soins.

Qui peut bénéficier de cet accompagnement ?

Toute personne du régime général ayant renoncé à des soins quel que soit le motif :

- Reste à charge trop important
- Méconnaissance des démarches administratives et/ou médicales
- Parce qu'il faut faire l'avance des frais au professionnel de santé
- Parce que l'assuré connaît déjà une situation de vie fragile, des problèmes financiers, ...

Quel est l'accompagnement proposé ?

Ce dispositif propose un accompagnement personnalisé global, de l'étude des droits à la réalisation des soins.

- Un accompagnement administratif : création, mutation, mise à jour des droits, carte Vitale, droits à la CMUC/ACS, déclaration du médecin traitant, ...
- Une orientation et un suivi dans le système de soins et de santé : aide au

Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour

Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.

Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins

Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé

Votre espace partenaires



Ajouter ce site  vos favoris (ou Ctrl-D)

Accueil

Accès aux droits

Accès aux soins

[Rencontre des
partenaires](#)

Recherche
alphabétique

Outils

Liens utiles

[Compte ameli](#)

[Contact](#)

[Points d'accueil](#)

[Newsletter](#)

26 juin 2018 à Tartas

30 juin 2017 à Tartas



Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour



Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.



Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins



Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires

Téléchargez nos imprimés en ligne...

Votre espace partenaires



Accueil

Accès aux droits

Accès aux soins

Rencontres des
partenaires

Recherche
alphabétique

Outils

Liens utiles

Compte ameli

Contact

Points d'accueil

Newsletter

Droits et démarches

Page mise à jour le 20/6/2018

Retrouvez ci-dessous un accès direct aux informations sur les démarches et les droits à l'Assurance maladie, par thème.

A

- Accident du travail
- Affection de longue durée
- Aide complémentaire santé - ACS
- AME (Aide médicale de l'Etat)
- Arrêt de travail / indemnités journalières
- Arrêt de travail / reprise du travail
- Audition

C

- Carte Vitale (conditions d'attribution, mise à jour, perte, vol)
- Centres d'examen de santé (missions, implantation, l'examen périodique de santé...)
- Centres d'examen de santé (coordonnées pour prise de rendez-vous)
- Changement de situation
- Changement de situation professionnelle
- Choisir un professionnel de santé
- CMU (Couverture Maladie Universelle)
- Congé paternité
- CPAM

D

Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds CMUC ACS

Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.

Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins

Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Vous avez été victime d'un accident



En cas d'accident du travail ou d'accident causé par un tiers, vous devez rapidement le déclarer auprès de votre caisse d'Assurance Maladie. Le point sur les démarches à effectuer et votre prise en charge.

ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS

Vous avez été blessé par un tiers ?
Déclarez-le à votre caisse d'Assurance Maladie !

ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE TRAJET

Si vous êtes victime d'un accident sur votre lieu de travail ou sur le trajet qui vous y mène, déclarez-le à votre employeur dans les 24 heures.



Votre espace partenaires



Ajouter ce site  vos favoris (ou Ctrl-D)

Ok

- Accueil
- Accès aux droits
- Accès aux soins
- Rencontre des partenaires
- Recherche alphabétique
- Outils
- Liens utiles

- formulaires en ligne
- commande de dépliants
- Simulateur CMUC ACS
- formulaire de détection
- calendrier de surveillance médicale de l'enfant

- Compte ameli
- Contact
- Points d'accueil
- Newsletter



Plafonds CMUC ACS

Retrouvez tous les plafonds mis à jour



Simulateur CMUC-ACS

Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.



Renoncement aux soins

Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins



Bilan de santé gratuit

Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires

Téléchargez nos imprimés en ligne...



Votre espace partenaires



Ajouter ce site vos favoris (ou Ctrl-D)

- Accueil
- Accès aux droits
- Accès aux soins
- Rencontre des partenaires
- Recherche alphabétique
- Outils
- Liens utiles

- Compte ameli
- Contact
- Points d'accueil
- Newsletter



Plafonds CMUC ACS
Retrouvez tous les plafonds mis à jour

[lien](#)



Simulateur CMUC-ACS
Estimez votre droit à bénéficier d'une aide financière pour une complémentaire santé.

[lien](#)



Renoncement aux soins
Repérez les personnes qui ont renoncé à des soins

[lien](#)



Bilan de santé gratuit
Retrouvez l'offre en santé proposée par le Centre d'Examen de Santé



Formulaires
Téléchargez nos imprimés en ligne...